

## **DEC210238DR16**

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Pascal MARTY, directeur de l'unité USR3129 intitulée « Maison Française d'Oxford » (MFO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC162917INSHS du 12 janvier 2017 portant nomination de M. Frédéric THIBAUT-STARZYK en tant que directeur de l'unité USR3129 intitulée « Maison Française d'Oxford » (MFO), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

**Vu** la décision DEC171296DGDS du 21 décembre 2017 portant prorogation pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 de l'unité USR3129 intitulée « Maison Française d'Oxford » (MFO), dont le directeur est M. Frédéric THIBAUT-STARZYK ;

**Vu** la décision DEC191246DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité USR3129 intitulée « Maison Française d'Oxford » (MFO), dont le directeur est M. Frédéric THIBAUT-STARZYK à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC201251INSHS du 18 septembre 2020, portant nomination de M. Pascal MARTY aux fonctions de directeur par intérim de l'unité USR3129 intitulée « Maison Française d'Oxford » (MFO) en remplacement de M. Frédéric THIBAUT-STARZYK appelé à d'autres fonctions à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 jusqu'au 31 janvier 2021 ;



**Vu** la décision DEC202166INSHS du 7 janvier 2021 portant nomination de M. Pascal MARTY aux fonctions de directeur l'unité USR3129 intitulée « Maison Française d'Oxford » (MFO) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au terme du mandat de l'unité ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **M. Pascal MARTY**, directeur de l'unité USR3129 intitulée « Maison française d'Oxford » (MFO), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 janvier 2021

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

**Hélène MAURY**

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

